

Élections à la CCIJP 2021

VOTONS SNJ-CGT

Du 23 novembre au 7 décembre 2021

La profession de journaliste est aujourd'hui brimée par des contraintes multiples. Elle subit une forte remise en cause des libertés fondamentales, dont celle d'informer et d'être informé : convocations devant la DGSI, violences policières, empilement de textes sécuritaires... Dans les médias, les conditions de travail se dégradent fortement, jouant sur la santé des salariés mais aussi sur la qualité de l'information. De moins en moins de journalistes et une précarité grandissante, voilà les effets de la concentration inexorable de tous les moyens d'information entre quelques mains. L'offensive de Bolloré et de son groupe Vivendi en est l'exemple le plus abouti et le plus terrifiant. Face à un journalisme sous contraintes, le SNJ-CGT défend un syndicalisme de combat.

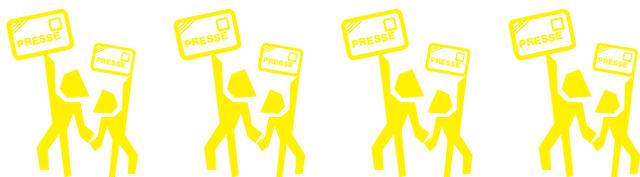
Défendre les journalistes, défendre la liberté de la presse

38,7 %

DE PARTICIPATION AU PREMIER TOUR

RÉSULTAT DU PREMIER TOUR

SNJ-CGT	SNJ	CFDT	FO
20,07	56,14	18,22	5,57



Les journalistes ont une mission d'intérêt général, celle d'informer les citoyens. Pour regagner la confiance de ces derniers, il est impératif de dénoncer et d'éradiquer les dérives en cours dans la profession. Il est également indispensable de redonner aux journalistes les moyens d'effectuer correctement leur métier, dans des rédactions qui ne pratiquent pas la sous-traitance de l'information, qui respectent la convention collective et la loi Cressard. Les journalistes doivent, enfin, être des citoyens comme les autres, bénéficiant de leur liberté d'expression dans et en dehors de l'exercice de leur métier.

Défendre la carte d'identité des journalistes professionnels, dite « carte de presse », c'est défendre la liberté de la presse et les conditions de travail des journalistes. Les batailles que mène le SNJ-CGT à longueur d'année en sont la meilleure preuve. À commencer par le Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) de septembre 2020, qui comptait faire une distinction entre les journalistes titulaires de la carte de presse et les autres. Objectif injuste et complètement à côté de la plaque. Ce qu'il faut éradiquer, ce sont les pratiques illégales de nombreux patrons de presse qui, justement, empêchent des journalistes, qui en exercent pourtant le métier, d'obtenir la carte.

membre de la fédération
IFJ
CFI
internationale des journalistes



Pour une presse et
des journalistes respectés,
Pour la liberté d'informer
et d'être informé,
Votez SNJ-CGT !

La carte de presse, un acquis à préserver

-3000 cartes délivrés en 10 ans

PREMIÈRES
DEMANDES DE
CARTE DE PRESSE
-33%
EN 10 ANS



Devant les effets de la pandémie de Covid, en particulier pour les journalistes pigistes, la CCIJP a dû adapter ses critères d'attribution, qu'elle a assouplis, pour les premières demandes comme pour les renouvellements. En 2020, les titulaires de la carte 2019 avaient même la possibilité d'obtenir un renouvellement après déclaration sur l'honneur. Malgré cela, le nombre de cartes accordées a une fois de plus fortement diminué, signe que la profession va mal.

La baisse d'activité n'est pas la seule responsable. Les faibles salaires pratiqués dans de nombreuses entreprises compliquent de plus en plus l'obtention de la rémunération minimale (en gros, un demi-Smic) pour prétendre à la carte de presse. Et en cas de chômage, ces salaires faibles et irréguliers réduisent la possibilité d'être indemnisé – et la durée d'indemnisation – nécessaire pour obtenir le renouvellement de la carte de presse.

On ne compte plus les rédactions, même celles ayant pignon sur rue, qui paient leurs journalistes sous des formes illégales – cachets d'intermittent du spectacle, droits d'auteur, factures... – ou les contraignent à des statuts illégaux : indépendant, auto-entrepreneur, prestataire de service... On ne le répétera jamais assez, le Code du travail, qui a intégré la loi Cressard de 1974, ne reconnaît qu'une seule façon de rémunérer un journaliste : le salaire.

Autre tendance mortifère : la sous-traitance de pans entiers du travail rédactionnel (réalisation des reportages, rédaction des articles, travail de maquette, de secrétariat de rédaction, d'iconographie...) à des boîtes de production ou à des agences. Certaines d'entre elles ont une activité majoritairement tournée vers la publicité, le marketing ou l'événementiel. Parfois, les supports eux-mêmes (sites, magazines...) n'ont de journalistique que l'apparence, dans le seul but de capter un lectorat pour mieux lui vendre de la pub ou divers produits.

Nos élus à la CCIJP traquent toutes ces pratiques illégales. Leur rôle est de vérifier que le Code du travail et la convention collective sont correctement appliqués. Mais aussi le caractère journalistique des supports auxquels collaborent les candidats à l'obtention de la carte. Dans ce domaine, pas de rente de situation : un titre de presse ou un média qui perd son caractère journalistique ne peut continuer à être traité comme il l'a été. Il en va de la défense du métier et du respect du journalisme, tout simplement.



**EN 2020 27%
DES JOURNALISTES AVEC
LA CARTE DE PRESSE
SONT EN PIGES, CDD, OU AU CHÔMAGE**



*Pour une presse et
des journalistes respectés,
Pour la liberté d'informer
et d'être informé,
Votez SNJ-CGT !*



NOMBRE DE PHOTOGRAPHES AVEC LA CARTE DE PRESSE

-45% EN 20 ANS

1541 PHOTOGRAPHES EN 2000

840 PHOTOGRAPHES EN 2019

Voilà ce que les élus SNJ-CGT défendent à la CCIJP.

Ils continueront de le faire si vous leur accordez votre confiance.

Le SNJ-CGT revendique

- l'éradication des pratiques illégales des patrons de presse ;
- le respect des décisions prises par la commission de première instance.

Pour ce nouveau mandat de la CCIJP, le SNJ-CGT propose

- une réflexion sur la notion de « régularité » de l'activité pour la première demande de carte ;
- idem pour le niveau d'ancienneté requis pour obtenir la carte en situation de chômage ;
- le maintien d'une grande rigueur dans la délivrance des « cartes de directeur » ;
- une vigilance accrue sur le caractère journalistique des supports.



Dans une démocratie, l'indépendance des journalistes est vitale. Cette indépendance doit être assurée vis-à-vis des actionnaires et propriétaires des médias, des différentes puissances financières mais aussi envers les plus hautes formes du pouvoir. En attaquant conjointement le Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO), la CGT et le SNJ-CGT ont mené un combat fondamental en faveur de cette indépendance. Ce combat a été victorieux car toutes leurs demandes ont été entendues par le Conseil d'État. Oui, les journalistes qui couvrent une manifestation ont le droit de porter des protections. Non, ils ne doivent pas s'accréditer auprès des autorités. Oui, ils peuvent continuer d'assurer leur mission même après les ordres de dispersion des forces de l'ordre.

Voter pour les candidats SNJ-CGT à l'élection de la CCIJP, c'est aussi soutenir ce combat pour la protection et l'indépendance des journalistes.

**Appel de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT
« Pour la protection des journalistes, votez SNJ-CGT ! »**

Les candidats du SNJ-CGT

COMMISSION SUPÉRIEURE

Titulaire

Véronique Marchand (honoraire)

Suppléants

Denis Perez (L'Equipe)

Emmanuel Vire (Geo – Prisma Media)

COMMISSION DE PREMIÈRE INSTANCE

Titulaire

Elisabeth Braconnier

(France 3 Bourgogne Franche-Comté)

Dominique Carlier (Reworld Media)

Khedidja Zerouali (Mediapart)

Pablo Aiquel (pigiste, Le Moniteur)

Rosa Moussaoui (L'Humanité)

Christian Furling (La Voix du Nord)

Sabine Mellet (France Médias Monde)

David Courbet (Agence France Presse)

Suppléants

Nathalie Simon (pigiste)

Thomas Colpaert (Prisma Média)

Marie Astier (Reporterre)

Lionel Thompson (Radio France)

Julie Regard (LCI)

Adrien Pécout (Le Monde)

Lucie Tourette (pigiste)

Rémi-Kenzo Pagès (Le Media)

RÉGIONS

Alpes (07-26-38-73-74)

Nicolas Chevassus-Au-Louis
(pigiste)

Florine Ebbah
(France 3 Alpes)

Alsace (67-68)

Julien Steinhauser
(Les Dernières Nouvelles
d'Alsace)

Michel Frison
(Les Dernières Nouvelles
d'Alsace)

Aquitaine (24-33-40-47-64)

Xavier Ridon (pigiste)

Aude Salvetat
(la Dordogne Libre)

Auvergne-Limousin (03-15-43-63-19-23-87)

Sonia Reyne (pigiste)

Caroline Freyssinge
(La Montagne)

Bourgogne, Franche-Comté (21-25-39-58-70-71-89-90)

Manuel Desbois
(Le Bien public)

Thierry Chauffour
(France 3 Franche-Comté)

Bretagne (22-29-35-56)

Christophe Rousseau
(France 3 Bretagne)

Ludivine Loncle (pigiste)

Centre (18-28-36-37-41-45)

Hugues Le Guellec
(La Nouvelle République
du Centre-Ouest)

Xavier Naizet
(France 3 Centre-Val de Loire)

Champagne-Picardie (02-08-10-51-52-60-80)

Philippe Fluckiger
(Le Courrier picard)

Laurence Picano
(L'Union de Reims)

Côte d'Azur, Corse (06-2A-2B-83)

Laurent Martinat
(Var Matin - Groupe Nice-Matin)

Ariane Masseglia
(France 3 Côte d'Azur)

Languedoc-Roussillon (11-30-34-48-66)

Jean-Marie Dinh
(Altermidi)

Pierre Trouillet
(France 3 Occitanie)

Lorraine (54-55-57-88)

Delphine Banas
(Le Républicain lorrain)

Emmanuel Bouard (FTV)

Midi-Pyrénées (09-12-31-32-46-65-81-82)

Grégoire Souchay (pigiste)

Fabienne Leneuf (Virgin Radio)

Nord (59-62)

Barbara Fircowicz
(La Voix du Nord)

Bertrand Théry
(France 3 Nord Pas-de-Calais)

Normandie (14-50-61-27-76)

Danilo Comodi
(France 3 Normandie)

Rose-Aimée Curot (Le Figaro)

Pays de Loire (44-49-53-72-85)

Eleonore Duplay
(France 3 Pays de Loire)

Thierry Cerinato (pigiste)

Poitou-Charentes (16-17-79-86)

Loic Lejay (La Nouvelle
République du Centre-Ouest)

Antoine Morel
(France 3 Nouvelle Aquitaine)

Provence (04-05-13-84)

Claire Lacroix
(France 3 Provence)

Sebastien Boistel (Le Ravi)

Rhône (01-42-69)

Christian Verdet
(Le Pays roannais)

Anne-Gaëlle Moulun (pigiste)

Drom-Com

Karl Constable (Guyane La 1ere)

Manuel Marchal
(Témoignages, La Réunion)



*Pour une presse et
des journalistes respectés,
Pour la liberté d'informer
et d'être informé,
Votez SNJ-CGT !*

**2^e tour du 23 novembre
17 heures
au 7 décembre
13 heures**

**Votez par correspondance
ou voie électronique.**

**En cas de problème,
contactez-nous
contact@snjcgf.fr
0155828742**